



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le Quatre Novembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2013

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 18 - Présents : 14

Etaient présents : R. AUBAULT – A.M. GAUBERTI– G. BARRA – JL. GIRAUD – A..PELLEGRINO Adjoints
M. AUFFRET – J.M. BAGNIS – N. BARRECA – S. HAFFAF - E. MENUT – A. PEZIN -
M. RAYNAUD - J-C. SANSONI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R. GAGNARD – J.RAYNAUD (pouvoir donné à E.MENUT) – G. JAN- A.CARILLO

CONVENTION RELATIVE A L'IMPLANTATION DES ABRIBUS DU RESEAU DEPARTEMENTAL VARLIB

M. le Maire précise que le Département a décidé d'implanter des abribus voyageurs sur les principaux points d'arrêt du réseau départemental VARLIB.

Le département propose à la commune une convention qui a pour objet de définir les conditions d'implantation et d'entretien des 2 abris voyageurs installés quartier Le Pavillon.

M. le Maire donne lecture de la convention qui sera jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention proposée par le Département qui définit les conditions d'implantation et d'entretien des 2 abris voyageurs installés quartier Le Pavillon,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE